

Image not found or type unknown



Fiscalite sur recuperation partielle compte courant associe

Par **BONNE**, le **22/06/2009** à **16:40**

Bonjour,
Je dispose d'un compte courant associ  net, souhaite r  cup  rer une partie de celui-ci.
Quelle est l'incidence fiscale sur mon imposition au vu de cette "rentr  e"?
Mer  ci

Par **Adonis**, le **22/06/2009**    **23:37**

Bonsoir,
Pas d'imposition sur le capital que vous r  cup  rez.
En revanche si des int  r  ts sont vers  s, ils sont taxable en tant que revenus de capitaux mobiliers.
L'option pour le pr  l  vement forfaitaire lib  ratoire est possible avec quelques limites concernant les associ  s dirigeants.
Bien cordialement
Adonis